NUMERO 11.

DECEMBRE 1989.

FOREST

FOREST. - La Gare - L.S., II.

Autrefois, le train s'arrêtait en gare de FOREST.

BULLETIN MUNICIPAL

Le MOT du MAIRE.

Madame, Monsieur,

A travers les pages de ce 11ème numéro du Bulletin Municipal de FOREST, vous allez prendre connaissance des délibérations adoptées par votre Conseil, élu en mars dernier.

Ce modeste journal doit être une véritable liaison entre les élus et les administrés. De ce fait, les informations ne sont plus colportées avec plus ou moins de malveillance.

Je sais que vous attendez ce bulletin.

J'espère qu'il ne vous décevra pas.

§ § § §

La grande décision prise cette année aura certainement été l'acquisition d'un terrain qui sera aménagé pour le sport et les loisirs.

On en parlait depuis si longtemps !

En fait, cet achat est un excellent investissement pour la commune. Et si, au cours des ans, ce terrain n'était pas fréquenté, il serait vendu avec une plus-value certaine. Il y aurait des amateurs..

Nous n'en sommes pas là !

A chacune et à chacun d'entre vous,
je souhaite un JOYEUX NOEL
et une excellente année 1990.

Maurice SANTEZ.

Ce Bulletin Municipal de FOREST a été réalisé entièrement en Mairie.
Il a été tiré à 220 exemplaires.
Les articles ont été tapés par Monique CASTELLA.

PROGRAMME DES FETES POUR 1990.

en mars : **REPAS** organisé par le Comité de Parents et les Enseignants.

mardi 8 mai : matin : dépôt de gerbe au monument.
après-midi : **LOTO FAMILIAL.**

dimanche 13 mai : **PARCOURS DU COEUR.**

samedi 16 juin : **SOIREE MUSICALE.**

dimanche 17 juin : **DEFILE - INAUGURATION DU TERRAIN.**
MATCH DE FOOTBALL.
ATTRACTIONS FORAINES.
DISCO.

samedi 14 juillet : après-midi : **JEUX** sur la place.
soirée : **TOMBOLA - VARIETES** locales.

dimanche 9 septembre : 7e **BROCANTE - BOURSE** aux cartes postales et livres anciens.

samedi 13 octobre : **REPAS - SPECTACLE** (à partir de 18H30).
Ce repas sera gratuit pour les Forésiens et les Forésiennes âgés de plus de 65 ans ; un ramassage sera mis en place. Il sera payant pour les autres personnes.

dimanche 11 novembre : **COMMEMORATION DE L'ARMISTICE.**

Fin décembre : **FETE DE NOEL** à l'école - **SPECTACLE** offert par le Comité d'Animation Culturelle.
Jouets offerts par la Commune.

COMITE d' ANIMATION CULTURELLE.

Composition : 20 membres.

SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - DUBOIS Denis - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse - LEGRAND René - MARIN Jean-Maurice - RAVERDY René - LARDENOIS Pierre - AZAMBRE Raymonde - CASTELLA Monique - HOLLIN Marie-Noëlle - OBLED Marie-Hélène - MOREAU Nadine - VANESSE Patrice - OBLED Jean-Paul - PRUVOT Jeanne.

DUCASSE DU MOIS D' OCTOBRE.

Dans sa dernière réunion et à l'**unanimité** des 16 membres présents, le Comité, responsable de l'Animation du village, a décidé de supprimer la ducasse du mois d'octobre.

De nombreuses raisons ont motivé cette décision :

1. Pendant ces trois jours, il y a eu **très peu** de monde sur la la place.
2. Le temps de cette mi-octobre est souvent pluvieux.
3. La disco d'octobre n'attire pas les jeunes qui ont classe le lendemain.
5. Les résultats du sondage effectué il y a quelques années, indiquaient déjà cette tendance.
6. La Commune et le Comité proposent d'autres activités qui remplacent avantageusement cette ducasse boudée par la population.
7. Les Communes comparables à FOREST ont fait ce choix depuis de nombreuses années : **une seule ducasse.**

Quelles sont les mesures à prendre par les chasseurs pour la sécurité publique?

Réponse: L'arrêté préfectoral du 3 janvier 1983 stipule.

. Art 1 : Il est interdit de faire usage d'armes à feu sur les routes et chemins publics ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises, enclos et dépendances des chemins de fer.
Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil d'une de ces routes, chemins ou voies ferrées, de tirer dans cette direction ou au dessus.
Il est également interdit de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports.
Il est enfin interdit à toute personne placée à portée de fusil des stades, lieux de réunions publiques en général, et habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction.

. Art 2 : La chasse en voiture ou à l'aide d'une voiture, de chevaux ou de bestiaux, d'une automotrice ou d'une moissonneuse batteuse ayant pour effet de faciliter l'approche du gibier est interdite.
L'affût autour de ces véhicules est interdit à moins de 300 mètres.

. Art 3 : L'usage des armes de calibre 22 LR est interdit pour la chasse. Toutefois, la carabine 22 LR pourra être utilisée pour la destruction des jeunes pies et corbeaux, aux abords des nids, entre le 20 avril et le 10 juin, par les détenteurs de l'autorisation préfectorale prévue par l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse et titulaires du permis de chasser.

. Art 4 : Il est interdit de transporter sur tout véhicule une arme à feu non démontée à moins qu'elle ne soit placée dans un étui fermé. Le transport d'une arme de chasse est interdit sur tout véhicule automobile agricole. Sur les véhicules à deux roues, les armes déchargées peuvent être transportées en bandoulière.

CONSEIL DE FAMILLE
La municipalité de St-Martin de la Cluze (Isère) autorise les enfants à jouer les matadors. Mais pas trop vite, pour ne pas fatiguer les vaches.

ENFANTS TERRIBLES
Ici, les automobilistes sont en danger quand les enfants sont lâchés.

LA HONTE DE LA FAMILLE
Cet enfant d'Agen que son père traîne de force (vers l'école, sans doute ?) apparaît, même de dos, comme un bien mauvais élève.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST.

Réunion du JEUDI 15 JUIN 89.

14 présents.

Etait absente et excusée : AZAMBRE M.

1. Parcelle communale A 639 P de 16 ares :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale que deux amateurs désirent faire l'acquisition de la dite parcelle :

1. Mr ROY Pierre demeurant à 02420 BELLICOURT.

Mr ROY désire faire l'acquisition de cette parcelle pour y faire construire un atelier de confection.

2. Mr RAVERDY René demeurant à FOREST au Hameau de RICHEMONT.

Mr RAVERDY souhaite faire l'acquisition d'une partie de cette parcelle (7 ares environ).

Cette parcelle est louée à Mr Emile LEGRAND.

Plusieurs conseillers font remarquer que la commune de FOREST a toujours refusé de vendre le bien communal.
Si l'accord était donné aujourd'hui pour la vente de cette parcelle, d'autres demandes suivraient rapidement, et il faudrait également les satisfaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de FOREST, décide de ne pas vendre la parcelle A 639 P.

2. Consommation en eau d'une famille de FOREST :

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir le forfait de 100m3 d'eau fixé au titre de l'année 1988.
Le compteur qui a marqué en tout et pour tout 1m3 pour l'année a été constaté bloqué.

3. Terrain de sports :

Les 2 propriétaires donnent leur accord pour une vente amiable à la Commune au prix de 37 500 F/l'ha.
Le Conseil prendra sa décision définitive lors d'une prochaine séance.

4. Enseignement de la musique à l'école par une personne étrangère à la Commune :

Coût 5 000 F/an pour environ 15 séances.
Refus du Conseil.

5. Participation au voyage scolaire :

Une subvention de 600 Frs est accordée.

6. Vidange des fosses septiques :

Pour des demandes groupées, un prix spécial pourrait être pratiqué par l'entrepreneur.

7. Télé-alarme :

Il existe un système privé qui donnerait les mêmes avantages aux personnes âgées et handicapées.
Le Conseil décide d'adhérer à l'un de ces systèmes avec la collaboration du C.C.A.S.

8. Retombées du feu d'artifice sur une automobile en stationnement :

Le véhicule était stationné dans une rue interdite à la circulation le samedi 10 juin (arrêté municipal).
L'assureur de la Commune a été contacté.

9. Elections européennes :

Le tour de surveillance est établi.

10. Bilan de la ducasse :

Le bilan est partout satisfaisant : public nombreux et content, budget équilibré en recettes et dépenses.
Le Conseil se dit très satisfait de cette fête qui n'a rien coûté à la Commune (sauf la subvention accordée aux forains et les tickets de manège).

11. Nettoyage de la Chapelle St ROCH :

René LEGRAND, René BLOTTEAU et Jean-Maurice MARIN se portent volontaires pour effectuer ce nettoyage.

LES IMPOTS LOCAUX.

			1er Conseil de Mr SANIEZ						Conseil actuel
TAUX	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Taxe d'habitation	7,35	8,07	8,77	8,77	9,20	9,20	9,40	9,40	9,40
Taxe professionnelle	8,55	9,39	10,20	9,90	9,90	9,90	10,11	10,11	10,11
Foncier bâti	8,04	8,83	9,59	9,59	9,78	9,78	9,99	9,99	9,99
Foncier non bâti	32,70	35,91	39,03	39,03	39,81	39,81	40,68	40,68	40,68
		+ 9,82 %	+ 8,7 %	+ 0 %	+ 2 %	+ 0 %	+ 2,2 %	+ 0 %	+ 0 %

Les impôts locaux dépendent à la fois :

- des bases d'imposition fournies par les services de l'**ETAT**.
- des taux fixés par le **CONSEIL GENERAL** et le **CONSEIL REGIONAL**.
- du taux fixé par la **COMMUNE** (le même depuis **1987**).

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

Réunion du VENDREDI 1er SEPTEMBRE 89.

13 présents.

Etaient absents et excusés : LEDIEU A. et KLUR D. (qui a donné un pouvoir écrit à SANIEZ M.)

1. Aide aux personnes âgées et handicapées: demande écrite de Mr BILLE.

   Les membres du Conseil sont tous d'accord pour effectuer des petits dépannages au domicile des personnes âgées ou handicapées : remplacement d'une ampoule électrique, d'un interrupteur, ...

2. Infiltration dans la cave de Mr Gabriel HENNIAUX :

   La D.D.E. va prendre à sa charge le bout de trottoir en pavage, détérioré lors des travaux effectués sur le CD 932.
   Le Conseil accepte de recharger le trottoir en matériaux 0/40.

3. Propreté de la ruelle du Bois :

   Suite à la demande de Mr MONIER, la grille du tout à l'égout a été baissée pour "aspirer" plus rapidement les eaux usées.
   Mais cette grille est souvent recouverte de matériaux divers.

4. Fauchage des talus :

   Des utilisateurs "du chemin aux vaches" demandent que les talus soient fauchés ou débroussaillés.
   Cette opération s'avère très délicate car des rouleaux entiers de fil de fer barbelé ont été abandonnés et sont recouverts par les ronces.
   Les risques de détérioration pour la faucheuse sont importants.

5. Fossé situé le long du CD 932 bordant la prairie de Mme Thérèse PRUVOT :

   La clôture posée près de ce ruisseau est en mauvais état.
   L'exploitant riverain demande que ce fossé soit comblé.
   Le Conseil donne son accord à condition que le propriétaire et le locataire déchargent la commune en cas d'inondation ultérieure.
   La D.D.E. va procéder à la pose d'une bouche qui récupérera les eaux de la ruelle BOITTIAUX.

6. Salubrité dans la ruelle des Innocents :

   Plusieurs conseillers font remarquer que des eaux "suspectes" s'écoulent dans cette ruelle.
   Une étude sera entreprise pour rectifier éventuellement la route et faciliter l'écoulement des eaux.

7. Compte Administratif 1988 :

   L'excédent budgétaire 1988 se monte à 374 042,72 Frs.
   En tenant compte des recettes et des dépenses à réaliser, l'excédent réel est de 289 435,36 Frs.
   Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

8. Plan informatique pour tous :

Le Conseil accepte le transfert des biens de l'Etat :ordinateur, moniteur, lecteur de cassettes, ...
Le Conseil décide de ne pas assurer ce matériel.

9. Achat d'un terrain communal :

- Mme DUPONT d'OBIES pour 1ha 33a 24ca,
  Mme LECOQ de BAVAY pour 86a 13ca,
  acceptent, à l'amiable, de vendre leur parcelle à la commune au prix ferme et définitif de 30 000 Frs l'hectare.

- Le locataire, Mr Paul CAPPELIEZ accepte, à l' amiable, de rendre libre d'occupation les 2 terrains, moyennant une indemnité de départ de 15 000 Frs l'hectare.

Avant de prendre leur décision définitive, les conseillers donnent les arguments favorables et défavorables à l'implantation d'un terrain de sports et d'une zone de loisirs à cet endroit :

. arguments défavorables :

- éloignement du centre du village.
- proximité de la grand-route.
- traversée d'une ligne E.D.F.
- terrain accidenté.
- terrain qui sera peu utilisé.
- terrain trop grand pour certains.
- terrain trop petit pour d'autres.

. arguments favorables :

- accord des propriétaires et du locataire pour une cession amiable (c'est la première fois qu'un tel accord survient).
- seul terrain disponible, libre d'occupation.
- terrain qui a un accès sur 2 routes.
- terrain suffisamment grand pour convenir à un terrain de sports à une aire de loisirs, à une surface plantée, ...

l'idéal serait de procéder à un échange avec un autre terrain mieux situé (à l'intérieur du village et écarté de la grand-route).

LE CONSEIL LANCE UN DERNIER APPEL AUX PROPRIETAIRES, AUX AGRICULTEURS QUI ACCEPTERAIENT DE RENDRE CE SERVICE AUX ENFANTS DE LA COMMUNE.

XX XX XX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix, le Conseil décide l'achat des 2 terrains concernés aux conditions énumérées plus haut.

Des REVOLUTIONNAIRES

d'un jour

FOREST-en-CAMBRESIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 1989.

11 présents.
Etaient absents et excusés : AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - BUQUET M. - et LEGRAND R.(qui a donné pouvoir à BLOTTIAUX Chr.)

Compte-rendu de la réunion du 1/09/89 :

Il est approuvé à l'unanimité.

1. Budget supplémentaire 1989 :

- Achat de 2,20 ha de terrain :

terrain de Mme LECOCQ	: 25 839	F.
terrain de Mme DUPONT	: 39 972	F.
frais de notaire	: 9 350	F.
indemnités dues à l'agriculteur	: 32 900	F.
TOTAL:	108 061	F.

- Chauffage de la mairie et aménagement : 30.000 F.
- Aménagement - plantation du terrain : 40.000 F.
- Amélioration de la ruelle des innocents: 10.000 F.
- Amélioration de la ruelle camarade : 3.500 F.
- Achat de panneaux : 9.000 F.

Le budget supplémentaire 1989 est voté à l'unanimité des membres présents.

2. Problème de la ruelle camarade à OVILLERS :

Suite à la demande d'un riverain, le conseil s'est rendu au hameau d'OVILLERS au lieudit "ruelle camarade".
Il est décidé d'y mettre en place 25 tonnes de cailloux "tout venant", et de faire des "saignées" dans le talus pour faciliter l'écoulement des eaux.

3. Fossés longeant la propriété de Mme Thérèse PRUVOT :

- Le S.I.A.N. propose de curer à sa charge le fossé existant à l'intérieur de cette propriété, de curer le fossé longeant la ruelle BOITTIAUX, et de construire un ouvrage captant les eaux de dernier fossé.
  Le fossé situé le long de la Chaussée Brunehaut pourrait être comblé sans crainte d'inondation.
- Il semble que la propriétaire ne retienne pas cette solution.
- Le Conseil demande quand-même au S.I.A.N. de construire l'ouvrage envisagé, de curer le fossé situé le long de la ruelle BOITTIAUX, de poser un drain qui recueillerait les eaux venant des prairies et de procéder au comblement du fossé situé le long de la Chaussée Brunehaut

4. Colis des Aînés :

- 83 colis seront distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans et habitant effectivement FOREST ou ses Hameaux.
- La distribution se fera le samedi 23 décembre dans l'après-midi.

5. Lait aux enfants de l'école :

- Il reste environ 25% de la dépense à la charge de la commune.
- Actuellement, les enfants de la maternelle bénéficient d'une distribution journalière, tandis que ceux de l'école primaire n'ont droit qu'à 2 distributions dans la semaine.
- Il est décidé que tous les enfants de l'école (maternelle + primaire) bénéficieront désormais d'une distribution quotidienne et gratuite de lait.

6. Garantie communale sur l'emprunt contracté par les H.L.M. :

Le Conseil accorde la garantie communale sur le complément d'emprunt contracté par les H.L.M. de Valenciennes (13.400F). Cet emprunt concerne la construction de la maison située sur la place.
Le Conseil demande à cette société de revoir l'assainissement de l'habitation : pose de drains pour faciliter l'écoulement des eaux.

7. Centre culturel de LANDRECIES :

Monsieur le Maire lit au Conseil la lettre de Mme La Présidente du Centre Social et culturel de LANDRECIES.
Mme GOUTIN, Présidente, propose qu'un syndicat intercommunal soit créé pour gérer le centre culturel de LANDRECIES.
Après en avoir délibéré, le Conseil refuse d'adhérer au Syndicat intercommunal qui pourrait se constituer.

8. Revenu Minimum d'Insertion :

Sans des aides financières et du personnel d'encadrement compétent, la commune ne peut actuellement donner suite à la proposition de Mr Le Préfet du NORD en date du 27/09/87.
La solution à ce problème difficile pourrait être recherchée au niveau cantonal ou celui d'un syndicat de communes.

9. Problèmes des feux de broussailles et autres dans les jardins :

Plusieurs réclamations sont arrivées en mairie. Le Conseil pense que l'incinération des déchets végétaux peut se faire exceptionnellement à condition de prendre des précautions élémentaires afin de ne pas gêner le voisinage : s'éloigner suffisamment de tout bâtiment, choisir un jour où le vent ne ramènera pas la fumée vers les habitations (fenêtres ouvertes, linge qui sèche).
Une bonne méthode consisterait à prévenir les voisins; ces derniers seraient alors plus compréhensifs.
Cependant il faut savoir que le fait de "brûler pour éliminer des ordures ménagères et des autres déchets avec gêne et insalubrité pour le voisinage" (article L1 du code de la salubrité publique, n° 73502 du 21/05/1973) est possible d'une amende C1 de 450 Francs.
La bonne volonté des uns et des autres devrait suffire pour maintenir des relations de bon voisinage.

10. Aménagement du terrain :

- Le responsable du nivellement et des plantations est Denis DUBOIS qui fera appel à toutes les bonnes volontés.
- Le responsable du travail des terres, de l'ensemencement est Benoît OBLED qui fera appel à André LEDIEU, Daniel LEDIEU, René RAVERDY.

11. Bacs à fleurs :

- Mr le Maire félicite Jean-Maurice MARIN, nouveau conseiller, qui a construit et installé le 1er bac à fleurs de la commune (avec l'aide de René BLOTTEAU et de Denis DUBOIS).
- 3 ou 4 bacs en ciment vont être prochainement achetés.

- Une commission est nommée ; elle choisira les emplacements, en accord avec les riverains qui seront responsables de l'entretien.
- La commission se compose de : Denis DUBOIS - René BLOTTEAU et de Jean-Maurice MARIN.

12. Chauffage de la Mairie :

- Un devis pour le chauffage électrique sera établi par les Ets LEGRAND.
- Un autre pour le chauffage au fioul sera demandé à Stanis CINCIRUK.

13. Circulation dans la ruelle des Innocents :

- Cette ruelle est étroite et il n'existe aucun trottoir ; le revêtement de cette voie n'est pas de première qualité.
- Elle est empruntée par de nombreux piétons (écoliers, personnes qui habitent la rue de Valenciennes, ...).
- Le Conseil décide d'interdire la circulation des camions dans cette ruelle ; un arrêté sera pris et des panneaux seront posés aux 2 entrées.

14. Panneaux "piétons" dans la traversée de FOREST :

Des passages protégés ont été créés ; cinq panneaux "piétons" en mauvais état seront remplacés prochainement.

15. Problème des ordures ménagères :

- Certains pensent qu'il faut revoir la question de la fréquence des passages ; une benne (de 5 ou 12m3) placée dans le village serait peut-être une solution.
- La question est à l'étude et la décision finale sera fonction du coût de l'opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL
se rend compte

du bon fonctionnement
des mini-camps

DIMANCHE
13 MAI
1990.

A VOS COEURS, PRETS... PARTEZ !

LES PLAISIRS DE LA FORME

La pratique régulière d'un sport ou d'exercices physiques variés crée une sensation générale de bien-être qu'on appelle volontiers "la forme". La forme c'est être bien dans son corps, c'est aussi pouvoir dormir sans calmants... C'est encore éprouver le besoin d'une vie saine, sans tabac, sans abus alimentaire, sans excès alcoolique.

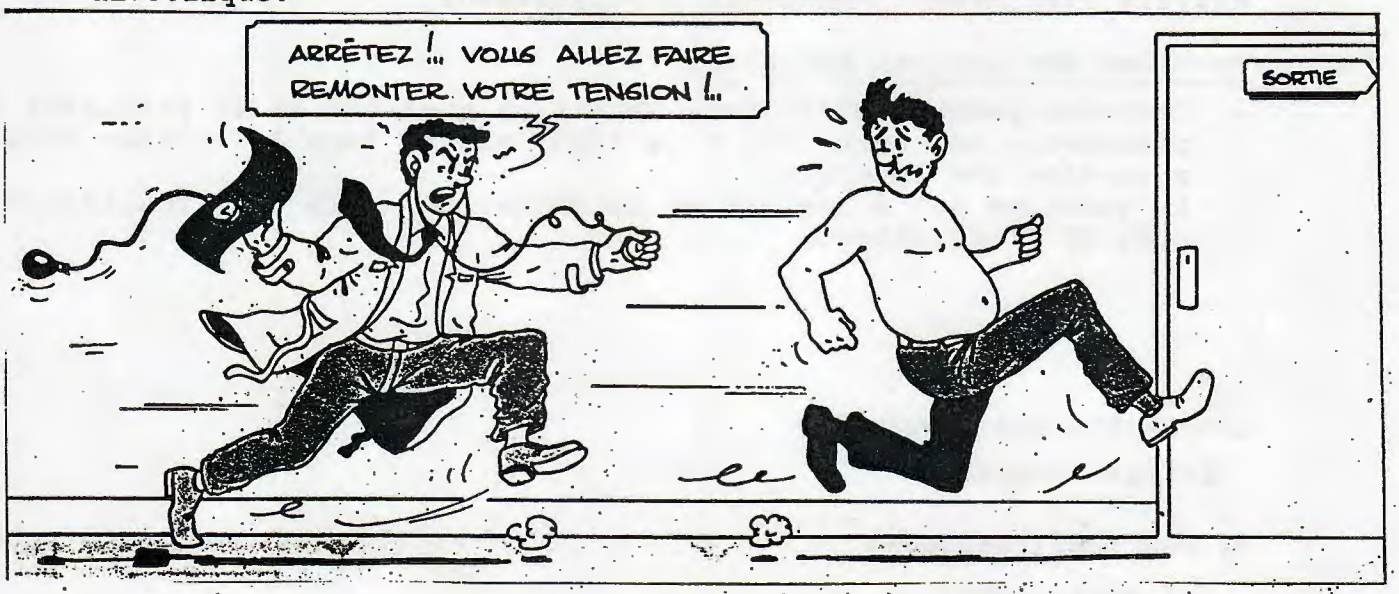

Cette année encore, les Parcours du Coeur ont rencontré une très grande audience auprès du Public de la Région Nord/Pas de Calais, démontrant sans contestation possible la force vitale qu'il puise dans le bénévolat de toutes celles et tous ceux qui autour des responsables locaux ont mis en place chacun des 489 comités recensés au 22 Avril 1989.

Dès à présent, il faut s'engager dans un nouveau programme et c'est avec la ferme détermination de faire autrement, en nous référant à 1984 qui fut l'année positive du vrai succès couronné par la présence de 110 000 participants pour seulement 420 comités.

En accord avec le Comité Régional Olympique et Sportif dela Région NORD/ Pas-de-Calais, lamatinée du dimanche sera réservée aux Parcours du Coeur afin de favoriser au maximum l'ouverture vers tous les publics.

LE COMITE LOCAL.

COMMENT OBTENIR...

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR
EXTRAIT DE NAISSANCE	MAIRIE DU LIEU DE NAISSANCE	Indiquer la date de naissance, nom et prénoms plus une enveloppe timbrée pour retour
EXTRAIT DE MARIAGE	MAIRIE DU LIEU DE MARIAGE	Date de mariage, nom et prénoms plus une enveloppe timbrée pour retour
EXTRAIT DE DECES	MAIRIE DU LIEU DE DECES OU DU DERNIER DOMICILE	Date du Décès, nom et prénoms plus enveloppe timbrée pour retour
Fiche individuelle d'Etat civil Fiche Familiale d'Etat Civil	MAIRIE DE LA RESIDENCE	Livret de famille ou extrait de naissance Livret de famille ou extrait d'acte de mariage et de naissance des enfants
CARTE D'ELECTEUR	MAIRIE DU DOMICILE Inscription sur la liste électorale chaque année du 1er septembre au 31 Décembre	Avoir 18 ans - Livret de famille ou extrait de naissance
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	MAIRIE DU DOMICILE	2 photographies - timbre fiscal - livret de famille - carte périmée 2 justificatifs de domicile - Extrait de naissance si 1ère demande
CERTIFICAT DE VIE	MAIRIE	Comme fiche d'Etat Civil avec mention «non décédé»
CASIER JUDICIAIRE	Ministre de la Justice Casier Judiciaire Central 23 Allée d'Orléans BP 1052 44035 NANTES CEDEX	Une fiche individuelle d'Etat Civil Une enveloppe timbrée pour retour
CERTIFICAT DE NATIONALITE	Greffe du Tribunal d'Instance du Domicile	Pièces prouvant la nationalité française - Livret de famille Livret de famille et carte d'identité
COPIE CONFORME	MAIRIE	Présenter la copie et l'original
LIVRET DE FAMILLE	MAIRIE DU MARIAGE OU DANS TOUTE MAIRIE AU VUE DE L'ANCIEN LIVRET	Extrait d'acte de mariage et actes de naissance des enfants s'il y a lieu
PASSEPORT	MAIRIE DE LA RESIDENCE	2 photographies - carte nationale d'identité - 1 timbre fiscal
LEGALISATION DE SIGNATURE	MAIRIE DE LA RESIDENCE	Pièce d'identité
CARTES GRISES DE VEHICULES D'OCCASION	SOUS PREFECTURE	Certificat de vente - demande de carte grise (imprimé à retirer en mairie) - ancienne carte grise

Le 14 JUILLET

Une course à sacs

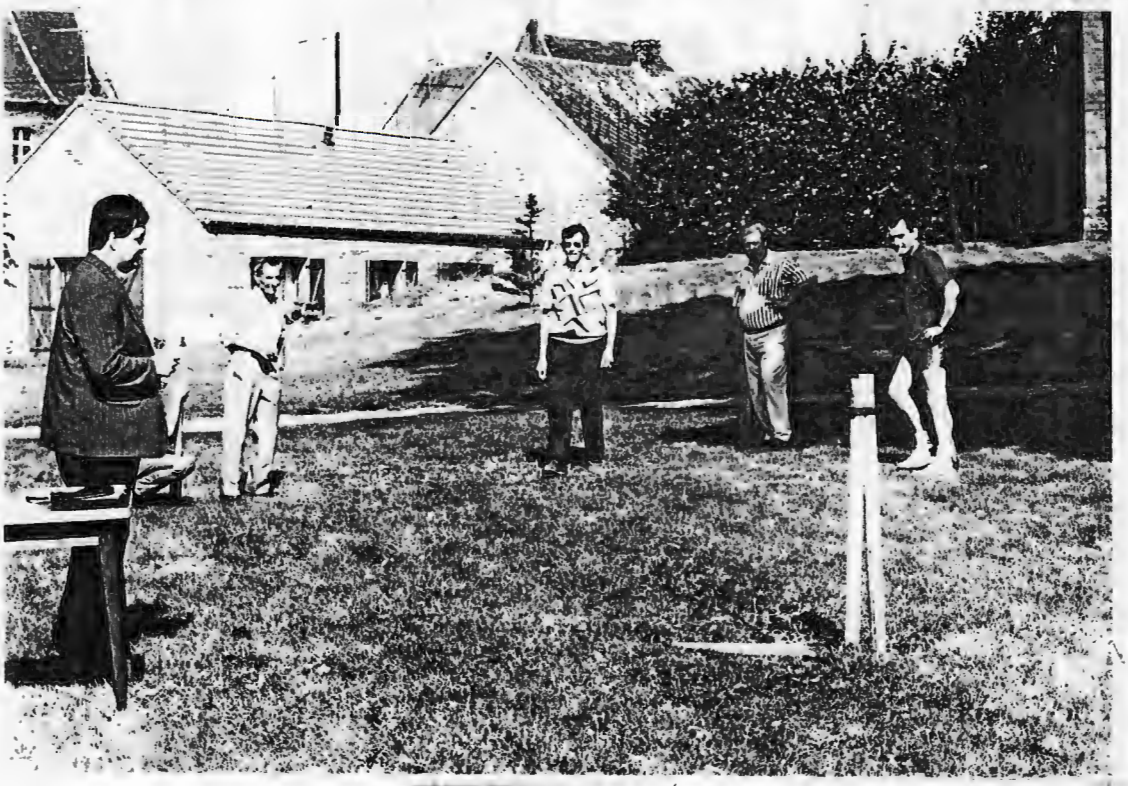

Le jeu de billons

CYRIL tire les numéros gagnants.

14 JUILLET 1989

Le nombreux public pendant la tombola.

La remise des instruments de musique

On s'apprête à tricher....

L' ASSAINISSEMENT.

FOREST a adhéré au S.I.A.N. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du NORD) le 5 juillet 1979 par délibération du Conseil Municipal de l'époque.

x x x

De 1983 à 1989, durant le dernier mandat, les 3 premières tranches d'assainissement ont été accordées.

1e tranche (1984) : Chaussée Brunehaut (vers Montay).

2e tranche (1985) : Rues Cloez, Oscar, Ethuin, Richemont, Abreuvoir, Amerval (en partie) et église (en partie).

3e tranche (1988) : Chaussée Brunehaut (dans sa totalité), ruelles Mr BRUNOIS, Mr JOLY, ...

x x x

Chaque année, le Conseil Municipal demande une nouvelle tranche. Mais il faut savoir que ces travaux sont décidés par une Commission d'Arrondissement composée des Conseillers Généraux, des délégués élus et des représentants du S.I.A.N.
Les Maires des Communes ne sont pas invités à ces réunions.

x x x

Lors d'une récente réunion des Maires du Canton de LANDRECIES à laquelle assistaient Monsieur le Sous-Préfet d'AVESNES et Monsieur le Conseiller Général du Canton, j'ai demandé que l'assainissement, maintenant commencé, devait se poursuivre rapidement.
On m'a répondu que la Commission d'Arrondissement devait satisfaire toutes Communes, et qu'à FOREST on avait déjà assaini plus des deux tiers du village...

x x x

C'est tout à fait exact. Pourtant, les consommateurs d'eau paient obligatoirement une taxe sur l'eau potable, qu'ils soient raccordés ou non raccordés.
Ce principe est accepté par les Communes qui signent leur adhésion au S.I.A.N. Cette taxe est due par l'abonné et, en cas de non paiement, des poursuites sont engagées (frais, saisie, récupération sur salaire, retraite ou succession, ...).

x x x

Le Conseil, demandera une nouvelle tranche. De même, lors de l'assainissement du Hameau d'Ovillers, la Commune prendra à sa charge le raccordement des habitations situées sur FOREST.

x x x

Prenons patience ... La décision ne dépend pas du Conseil Municipal.

M. S.

INFORMATIONS DIVERSES.

1. Raccordement au tout à l'égout.

Ce raccordement doit obligatoirement être réalisé dans un délai de deux ans.
Les agents du S.I.A.N. constatent ensuite les infractions et sanctionnent.

2. Taille des haies :

La réglementation indique que les branches ne doivent pas dépasser de plus de 50 centimètres de l'axe de la haie.
Les travaux d'élagage doivent être terminés pour début mars.

3. Plantation d'arbres ou de haies :

La plantation doit se faire :

- **à 50 centimètres** de la limite de propriété si les arbustes ne dépassent pas la hauteur de 2 mètres.
- **à 2 mètres** de la limite de propriété si les arbres atteignent ou dépassent la hauteur de 2 mètres.

4. Construction d'un bâtiment :

La législation actuelle permet la construction d'un mur ou d'un bâtiment :

- **soit à la limite** de la propriété.
- **soit à une distance d'au moins 3 mètres** de cette limite de propriété.

Chaque construction ou modification doit faire l'objet d'une demande de permis de construire qui sera déposée en mairie et transmise à la D.D.E. de LE QUESNOY pour instruction.

5. Barrières de dégel :

La Chaussée Brunehaut est maintenent hors gel. Les routes communales, très fragiles, seront mises en barrière de dégel si les circonstances l'exigent.
On ne pose pas des barrières de dégel pour embêter le monde mais pour protéger le patrimoine communal.

6. Chasse aux abords immédiats du village :

Pour que les relations chasseurs - non chasseurs ne se détériorent pas, il est indispensable que le tir à poste fixe ne se pratique pas à proximité des maisons.

— Quel genre de gros pépin ?... oh... disons un gros pépin de...

— ...trente tonnes !

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

DIRSON	Elma	née le	14 mai 89.
GROCHLA	Béatrice	née le	13 août 89.
MOREAU	Cindy	née le	09 novembre 89.
STEEN	Jean-Marie	né le	10 novembre 89.

MARIAGES :

26 août 89	:	BODECHON Fabrice BRIATTE Muriel.
23 septembre 89	:	DIRSON Pascal FLAMENT Valérie.
02 décembre 89	:	DUREUIL Patrick BUSIN Nathalie.

DECES :

30 juin 89	:	Mme Vve LEDIEU née CAPPELIEZ Marie	(79 ans).
14 juillet 89	:	Mme Vve CAPPELIEZ née CHASTIN Marguerite	(59 ans).
14 novembre 89	:	Mme Vve LEBON née FLORENT Odile	(70 ans).

Méli-Mélo

Réunissez plusieurs groupes de lettres entre eux pour reformer les noms de personnalités historiques, politiques, artistiques, etc. Un groupe de lettres ne sert qu'une seule fois.

Le BICENTENAIRE

Les révolutionnaires sortent de la grange.

L'Armée et la Noblesse

Les petits "révoltés"

32e RECENSEMENT DE LA POPULATION

En mars et avril 1990, auront lieu dans chaque ville et dans chaque village de France,les opérations du 32e recensement de la population.

Le recensement a lieu tous les sept ou huit ans. Durant cette période, les 2 secrétaires de mairie passeront dans tous les foyers ; elles pourront être accompagnées d'agents de l'I.N.S.E.E.

Elles vous remettront un dossier qui comprendra une **feuille de logement** et un **bulletin individuel** par personne.

Vous devrez remplir ces imprimés avec beaucoup d'exactitude. De leur côté, Anne-Marie et Monique vous apporteront toute l'aide que vous souhaitez. Réservez leur un bon accueil.

Merci.

CALENDRIER DES COLLECTES DES ORDURES MENAGERES

1990

Mercredi	27	décembre	89
Mercredi	24	janvier	90
Mercredi	21	février	
Mercredi	21	mars	
Mercredi	18	avril	
Mercredi	16	mai	
Mercredi	13	juin	
Mercredi	27	juin	
Mercredi	11	juillet	
Mercredi	25	juillet	
Mercredi	08	août	
Mercredi	22	Août	
Mercredi	05	septembre	
Mercredi	03	octobre	
Mercredi	31	octobre	
Mercredi	28	novembre	
Mercredi	26	décembre	
Mercredi	23	janvier	1991

La BROCANTE

Un Club des Aînés dynamique.

du monde partout ...

des exposants en nombre croissant

Le MAIRE et les ADJOINTS.

RAPPEL

Mr SANIEZ Maurice - Maire : Permanences les lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 16H45.

Mr FONTAINE Didier - 1e Adjoint : **PROPRETE** du village - taille des haies - échardonnage.

Mr BLOTTEAU René - 2e Adjoint : Encadrement des **JEUNES.**

Mr KLUR Didier - 2e Adjoint : **ANIMATION** du village.

Mr WANECQUE Jean-Michel - 4e Adjoint : **PARCOURS du COEUR - BIBLIOTHEQUE** (avec Denis DUBOIS).

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

du NORD-VALENCIENNES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Directeur des Services Fiscaux du NORD-VALENCIENNES

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts;
Vu la liste de présentation établie par le Conseil Municipal de la Commune de FOREST EN CAMBRESIS

DÉCIDE :

Sont nommés Commissaires de la Commune de FOREST EN CAMBRESIS, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
MM BASUYAU Alfred	MM PRUVOT Emile
LEGRAND René	HAUTECOEUR Kléber
BRONSARD Francis	LEDIEU André
OBLED Benoit	DUBOIS Denis
Mme AZAMBRE Monique	LEGRAND Michel
M CAPPELIEZ Georges	Mme BEAUVAIN Suzette